



Location maison et règles de location

Par **litige74**, le **15/07/2009** à **10:58**

Bonjour,

je souhaite louer ma maison durant la période scolaire sachant que je voudrai l'habiter quelques semaines sur l'année durant les vacances scolaires(1 semaine à Noël, 1 en février et 1 en avril). Lorsque je suis dans la maison le locataire n'est pas là est ce que j'ai le droit de la louer de cette manière.

Peut-on le signaler à son locataire et l'inclure dans le contrat de location ?

Merci de votre réponse.